

2022
2024

PLAN STRATÉGIQUE



Être à vos côtés pour construire
une société numérique de confiance.



CNIL ■
COMMISSION NATIONALE
INFORMATIQUE & LIBERTÉS

PROTÉGER les données personnelles
ACCOMPAGNER l'innovation
PRÉSERVER les libertés individuelles

LA CNIL EN BREF

La CNIL, régulateur des données personnelles

Créée par la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, la Commission nationale de l'informatique et des libertés est chargée de veiller à la protection des données personnelles contenues dans les fichiers et traitements informatiques ou papier, aussi bien publics que privés.

Au quotidien, la CNIL s'assure que l'informatique soit au service du citoyen et qu'elle ne porte atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques.

INFORMER, PROTÉGER LES DROITS

La CNIL répond aux demandes des particuliers et des professionnels. Elle mène des actions de communication auprès du grand public et des professionnels, que ce soit à travers ses réseaux, la presse, son site web, sa présence sur les réseaux sociaux ou en mettant à disposition des outils pédagogiques.

Toute personne peut s'adresser à la CNIL en cas de difficulté dans l'exercice de ses droits.

ACCOMPAGNER LA CONFORMITÉ ET CONSEILLER

Afin d'aider les organismes privés et publics à se conformer au RGPD, la CNIL propose une boîte à outil complète et adaptée en fonction de leur taille et de leurs besoins.

La CNIL veille à la recherche de solutions leur permettant de poursuivre leurs objectifs légitimes dans le strict respect des droits et libertés des citoyens.

ANTICIPER ET INNOVER

Pour détecter et analyser les technologies ou les nouveaux usages pouvant avoir des impacts importants sur la vie privée, la CNIL assure une veille dédiée.

Elle contribue au développement de solutions technologiques protectrices de la vie privée en conseillant les entreprises le plus en amont possible, dans une logique de « vie privée dès la conception » (*privacy by design*).

CONTRÔLER ET SANCTIONNER

Le contrôle permet à la CNIL de vérifier la mise en œuvre concrète de la loi. Elle peut imposer à un acteur de régulariser son traitement (mise en demeure) ou prononcer des sanctions (amende, etc.).

INTRODUCTION

Être à vos côtés pour construire une société numérique de confiance

Le plan stratégique de la CNIL 2019-2021 était placé sous le signe de l'entrée en vigueur du règlement général européen sur la protection des données personnelles (RGPD) en 2018. La CNIL se donnait pour principal objectif de permettre à chacun de s'approprier les différentes facettes de cette **nouvelle réglementation sans équivalent dans le monde**. Elle souhaitait ainsi lui donner tout son potentiel, tout en restant un régulateur efficace, pragmatique et moderne, et en donnant la priorité aux enjeux numériques de la vie quotidienne.

Bientôt quatre ans après l'entrée en application du RGPD, la plupart des entreprises et services publics se sont mobilisés pour répondre à ces enjeux et le nouveau cadre réglementaire est également mieux connu des personnes concernées. Grâce à un effort continu, la CNIL a adapté son cadre juridique, déployé son expertise technologique et crédibilisé sa politique de sanction. La prise de conscience des pouvoirs publics sur les enjeux numériques s'est traduite par une augmentation des effectifs de l'autorité de plus de 25 % sur les trois dernières années. Répondre à toutes les sollicitations et besoins en très forte croissance sur le terrain reste un défi quotidien pour l'institution.

En effet, la numérisation croissante de la vie économique et sociale ainsi que la survenance de la pandémie ont accru les risques pour la vie privée. Par ailleurs, l'omniprésence des grands services du numérique suscite de nouveaux enjeux de régulation. Dans ce contexte, la donnée personnelle est, plus que jamais, le fil rouge de notre quotidien numérique. Face à ces constats, il est indispensable que le RGPD, au travers de la coopération européenne entre autorités, joue pleinement son rôle de levier offensif de conformité et permette un respect effectif des droits des personnes et une égalité concurrentielle entre les acteurs économiques.

C'est dans cette dynamique que s'inscrivent les nouvelles orientations stratégiques de la CNIL pour la période de 2022 à 2024.

Ces orientations sont déclinées en trois axes prioritaires :

Axe 1 - Favoriser la maîtrise et le respect des droits des personnes sur le terrain.

Axe 2 - Promouvoir le RGPD comme atout de confiance pour les organismes.

Axe 3 - Prioriser des actions de régulation ciblées sur des sujets à fort enjeu pour la vie privée.

Consciente des attentes liées à son action, la CNIL s'engage à réaliser ses missions au service des droits et libertés des personnes au moyen d'une régulation agile, équilibrée et efficace.

Par ses actions et ses ambitions pour les années à venir, la CNIL aspire à **être - plus que jamais - à vos côtés pour construire une société numérique de confiance.**

Favoriser la maîtrise et le respect des droits des personnes sur le terrain

La protection des droits des personnes sur leurs données personnelles, renforcée par le RGPD, est la mission principale de la CNIL depuis la loi du 6 janvier 1978. Dans la continuité de son précédent plan stratégique, la CNIL se mobilise pour favoriser l'exercice de leurs droits par les personnes.

Cet objectif implique de diffuser auprès du public, notamment avec le support de partenaires opérationnels, les informations et les outils lui permettant de comprendre ses droits et de les exercer. Assurer l'effectivité de ces droits nécessite également une intensification de l'action de contrôle et répression de la CNIL.

Enfin, l'ensemble de ces actions doit être porté en coopération avec le collectif européen pour faire modifier les pratiques de grands acteurs du numérique et fixer de nouveaux standards.

La CNIL se donne quatre objectifs en la matière :

1 - Renforcer l'information et la sensibilisation des personnes pour favoriser l'exercice des droits

La maîtrise des données personnelles par le public suppose une meilleure connaissance de ses droits et implique d'en rendre l'exercice plus aisé.

La CNIL intensifiera ses actions de communication et publiera des outils pour faciliter cet exercice, en s'appuyant sur son réseau de partenaires.

2 - Accroître l'efficacité de l'action répressive

Pour assurer l'effectivité des droits des personnes et la conformité des organismes au RGPD, la CNIL doit mettre en œuvre une politique répressive dissuasive et proportionnée dans des délais plus resserrés.

Pour cela, la CNIL travaillera à l'adaptation de ses procédures de contrôle, de mise en demeure et de sanction. Elle maintiendra l'instruction des plaintes comme une priorité au cœur de sa stratégie répressive et veillera à réduire les délais d'instruction.

3 - Renforcer le rôle européen de la CNIL et l'efficacité du collectif européen

C'est au niveau européen que se joue la prise en compte de la protection des droits des personnes par les grands acteurs du numérique. La CNIL y a, traditionnellement, un rôle moteur.

Elle poursuivra ses efforts de manière déterminée pour accroître l'efficacité du mécanisme de « guichet unique », consolider ses relations avec ses partenaires et pousser des priorités communes d'action au sein du Comité européen de la protection des données.

4 - Prioriser les actions pour protéger les usages du quotidien

Face à des services et des outils numériques parfois complexes et souvent opaques, les personnes ont besoin d'un allié de confiance pour comprendre leur fonctionnement et les enjeux en termes de libertés et de vie privée.

La CNIL prendra en compte les besoins concrets du public et lui donnera des outils pour lui permettre de se repérer dans son quotidien numérique.

Promouvoir le RGPD comme atout de confiance pour les responsables de traitement

Au cours des trois dernières années, la protection des données s'est peu à peu imposée dans la culture quotidienne des responsables de traitement (entreprises, administrations, associations, etc.). Afin de prolonger cette dynamique, la CNIL va encore renforcer son offre d'accompagnement en facilitant la compréhension et la prévisibilité du cadre légal, en développant des outils de conformité et en les aidant à se prémunir contre les risques cyber. Elle fera également évoluer sa stratégie d'accompagnement grâce à de nouveaux outils de type « bac à sable ».

Au-delà d'une culture de conformité et de ses avantages, elle agira pour que les acteurs publics et privés se saisissent du RGPD comme d'un atout pour leur image ou leur compétitivité.

Cet axe se décline en cinq objectifs :

1 - Renforcer la sécurité juridique des responsables de traitement par des orientations pratiques et claires

Pour assurer leur conformité, les responsables de traitement doivent pouvoir s'appuyer sur la CNIL pour obtenir une clarification de la législation et ainsi être en mesure de décliner les principes de protection des données de manière adaptée à leurs enjeux.

La CNIL continuera à produire de la doctrine, en concertation avec toutes les parties prenantes, et la restituera sous une forme accessible, synthétique et opérationnelle.

2 - Développer les outils de certification et de code de conduite

Prévus par le RGPD, ces outils permettent aux responsables de traitement de prendre en main leur conformité de manière adaptée à leurs spécificités.

La CNIL renforcera son dialogue avec les auxiliaires de conformité (porteurs de code, organismes certificateurs) et œuvrera, tant au plan national qu'europpéen, au développement et à la simplification de ces outils.

3 - Faire de la conformité RGPD la meilleure prévention contre les risques cyber

La cybercriminalité se développe au détriment des entreprises et des administrations mais également des personnes dont les données sont corrompues ou exposées.

Par ses missions en matière de sécurité des données et son expertise technologique, la CNIL renforcera son rôle dans la réponse des pouvoirs publics au risque cyber.

4 - Renforcer et faire évoluer la stratégie d'accompagnement

Les responsables de traitement ont besoin d'outils d'accompagnement transparents, accessibles, adaptés à leurs enjeux.

La CNIL poursuivra la transformation de sa stratégie d'accompagnement, en appui à l'innovation (bac à sable, stratégie start-ups, accompagnement renforcé).

5 - Assumer un rôle de régulateur ayant un impact économique

Une protection efficace des données personnelles va de pair avec la compréhension des modèles d'affaires et de l'impact économique des choix de régulation.

La CNIL poursuivra le développement en interne d'une expertise économique appuyée sur des compétences d'analyse et sur l'évaluation de ses actions.

Nos priorités face à l'intensification des usages des données personnelles

Aujourd'hui, chacun peut mesurer la place occupée par le numérique dans notre quotidien et dans le débat public. Les technologies utilisées reposent de plus en plus sur une collecte et un traitement intensif des données.

Elles suscitent parallèlement des usages de plus en plus variés et qui évoluent très rapidement. Pour répondre à ces défis en tant que régulateur de référence dans l'univers numérique, la CNIL mettra en place un plan d'action global sur trois thématiques prioritaires.

Comme elle a pu le faire pour les cookies, elle commencera sa stratégie de mise en conformité par une phase de fixation de la doctrine. Une deuxième phase permettra l'établissement avec le secteur concerné d'outils pratiques d'aide à la conformité.

Enfin, la CNIL conduira des campagnes de contrôles et adoptera si besoin des mesures correctrices. L'objectif est d'aboutir à une mise en conformité des pratiques d'un secteur sur deux ou trois ans.

Trois thématiques prioritaires ont été retenues :

1 - Les caméras augmentées et leurs usages

Le développement accéléré sur le terrain des caméras dites « augmentées », souvent couplées à des algorithmes prédictifs, pose la question du caractère nécessaire et proportionné de ces dispositifs et fait courir le risque d'une surveillance à grande échelle des personnes. La CNIL mettra en œuvre un plan d'action qui concernera autant les usages régaliens (police/justice) que commerciaux et qui comportera une phase d'accompagnement des acteurs.

2 - Les transferts de données dans l'informatique en nuage (« cloud »)

Le transfert de données constitue un véritable enjeu de sécurité et de conformité pour les utilisateurs français de solutions d'informatique en nuage des grands acteurs du numérique, mais aussi d'un enjeu de souveraineté numérique européenne. Le plan d'action de la CNIL sur ce sujet, en coopération avec ses homologues

européens, permettra, sur le fondement de l'arrêt dit « Schrems II », de sécuriser les transferts de données personnelles des Français vers des pays en dehors de l'Union européenne.

3 - Les collectes de données personnelles dans les applications des smartphones

Face à l'opacité des technologies et à l'hétérogénéité des pratiques, l'objectif de la CNIL est de rendre visibles les flux de données et renforcer la conformité des applications mobiles et de leurs écosystèmes, pour mieux protéger la vie privée des utilisateurs d'ordiphones (smartphones). Le plan d'action qu'elle adoptera comprendra des thèmes d'intervention ciblés, une sensibilisation des usagers et une déclinaison européenne de l'approche.

Commission nationale de l'informatique et
des libertés

3, place de Fontenoy

TSA 80715

75 334 PARIS CEDEX 07

Tél. 01 53 73 22 22

cnil.fr

educnum.fr

linc.cnil.fr

